

# DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3704

[REDACTED]

**RÉFÉRENCE N° 12806-3704**



---

4101, rue Molson, bureau 300  
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : [Info@GarantieGCR.com](mailto:Info@GarantieGCR.com)  
Téléphone : 514 657-2333  
Sans frais : 1 855 657-2333  
Télécopieur : 514 657-2335

**GarantieGCR.com**

# IDENTIFICATION DU DOSSIER

---

Adresse du bâtiment	[REDACTED]
Numéro de la demande de soumission	3704
Numéro du dossier de prise en charge	2790
Numéro de la réclamation	12806
Chargé de projet	Jean-François Hudon
Coordonnées	jfhudon@garantiegcr.com 514 657-2333 , 218

## TABLE DES MATIÈRES

---

Identification du dossier .....	2
Table des matières .....	2
Contexte .....	2
Exigences générales .....	3
Instructions .....	3
Devis technique .....	5
1. Fournaise qui coule .....	5

## CONTEXTE

---

**Garantie Construction Résidentielle** (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « **Règlement** »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

# EXIGENCES GÉNÉRALES

---

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

## INSTRUCTIONS

---

### 0.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres du point #1 décrit dans la décision #205488-12806 de l'Administrateur en date du 13 juin 2025.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

## 0.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiencies/acceptation de travaux)

## 0.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

## 0.4 Énergie électrique temporaire

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

## 0.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

## 0.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Effectuer un nettoyage final intérieur comprenant entre autres le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces métalliques, le nettoyage des appareils d'éclairage, des appareils de chauffage et autres accessoires et si applicable.

## 0.7 Réunions de chantier

Sans Objet.

## 0.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec [2010], aux normes qui y sont référencées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Laval, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

## 0.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

## 0.10 Installations sanitaires

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

---

# DEVIS TECHNIQUE

---

## 1. FOURNAISE QUI COULE

Point de réclamation n° 1

### 1.1 Portée des travaux

- L'entrepreneur devra procéder au remplacement de la partie du plancher qui a été endommagée par l'eau dans la salle familiale, dans la chambre adjacente à la salle familiale et dans la salle de rangement adjacente à l'escalier menant au rez-de-chaussée;
- Plancher flottant Torlys Shore 12mm couleur Sandbanks #242. Les propriétaires ont validé avec le fournisseur et le model n'est plus disponible;
- Le client n'a pas de lattes de plancher en extra;
- La superficie de +/- 155pi2 de plancher flottant devra être remplacée par une marque et modèle équivalent à celui présent;

## 1.2 Conditions existantes

- Enlevez le ¼ de rond des bas de murs dans la salle familiale et les conserver pour réinstallation;
- Enlevez les cadrages verticaux des portes donnant dans la salle familiale et les conserver pour réinstallation;
- Enlevez les planches du revêtement de plancher flottant de la salle familiale;
- Conserver suffisamment de planches pour réinstallation dans la chambre adjacente à la salle familiale, dans la salle de rangement près de escalier ainsi que la salle mécanique;
- Enlevez les 4 longueurs de lattes de plancher dans la chambre abîmées par l'eau;
- Enlevez les 4 longueurs de lattes de plancher dans la salle de rangement abîmées par l'eau;
- Enlevez les lattes de plancher endommagées dans la salle mécanique;

## 1.3 Correctifs

- Ajouter une moulure de transition sous la porte de la chambre adjacente à la salle familiale, sous la porte de la salle de rangement près de l'escalier ainsi sous la porte de la salle mécanique;
- Installer les nouvelles planches de bois flottants sélectionnées par le client;
- Remettre en place les cadrages des portes ainsi que le ¼ de rond des bas de murs;
- Remplacez 4 longueurs de lattes de plancher dans la chambre;
- Remplacez 4 longueurs de lattes de plancher dans la salle de rangement;
- Remplacez les lattes endommagées dans la salle mécanique;

## 1.4 Finition

- Faire les retouches de peinture aux endroits nécessaires en s'assurant du respect de la couleur déjà présente;
- S'assurer que le nouveau plancher de bois flottant installé soit propre après les travaux;

## 1.5 Services

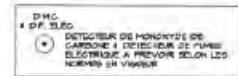
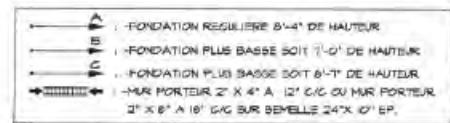
- **ÉLECTRICITÉ**

Remettre à sa place d'origine et s'assurer du bon fonctionnement des plinthes électriques ayant été déplacées temporairement pour les travaux;



4 planches à remplacer chambre adjacente





NOTE: PREVOIR RESEAU DE POMPE AU SOUS-SOL AVEC L'ENTREE D'EAU RESERVOIRE IDEAL CHAUFFE ET AUTRES INSTALLEES SELON LES NORMES ADQUATES.

LES CRÉMÉRÉES DES HONORAIRES SONT INSCRITES SELON UNE CAFFA-CATE DU SOL NORMAL ASSISE à 2 000 mm. L'ENTREPRENEUR DE DEVEAUX PAIE UN MONTANT INSPEC-TION DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET IL DOIT TENIR RESPONSABLE DES DESSINS PRÉSÉ-  
NTÉS.

-FONDATION A 8-1/4" DE HAUTEUR.  
AVEC LIBRE 2" X 4" ANDRE SUR  
BESSELLE DE 30" X 10' ET 2 RODS  
D'ACIER 1/8 SUR TOUT LE PERIMETRE.  
EN HAUT ET BAS DU MUR, AINSI QUE  
DANS LA BESSELLE.

DANS LA SÉCHELLE

—MONSIEUR LE BOURGEOIS A L'OGNIEURE

-ENTREE EN ESTATIONNE A LOCALISER  
SUR PLACE.

-PREVOIR LA FLOMBERIE POUR UNE  
SALLE DE BAINS FUTURE (SI REQUIS)

NOTES: LES FONDATIONS ET SEMELLES  
DEVONT ETRE CALCULEES PAR UN  
INGENIEUR SELON LES RESULTATS  
DU TEST DE SOL EFFECTUE PAR  
DES AUTORITES COMPETANTES, SI  
LA NATURE DU SOL NEST PAS  
ADQUATE.

TOUTES LES NIVEAUX DE BETON ET HAUTEUR D'IMPLANTATION SERONT A VISEE D'UN BON PLACEMENT PAR L'ENTREPRENEUR POUR LE BON ECOLLAGE DU TERRAIN ET SELON LES RENSEIGNEMENTS DE L'INVESTIGATEUR.

